



Concours photo

Association « Vent D'images »

Organisé dans le cadre du projet « Sous mon arbre ! »
de la ville de Clohars Carnoët.



RÈGLEMENT DU CONCOURS :

Article 1 - Organisation et dates du concours

Dans le cadre du projet « Sous mon arbre » de la ville de Clohars-Carnoët, le club photo « Vent d'images » organise un concours photos du 21 avril au 4 novembre qui aura pour thème :

“un arbre qui vous inspire... »

Article 2 - Conditions de participation

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs à l'exclusion des membres du club photo. Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image fournie.

Le participant accepte que le tirage photographique proposé soit repris sur des supports de présentation (affiche dans la ville de Clohars-Carnoët ou à la médiathèque).

Une seule photo sera déposée par participant.

La photo sera prise sur le territoire de Clohars-Carnoët.

La photo en couleur ou en noir et blanc d'un arbre sera envoyée au format JPEG au choix 3/2 ou 4/3 ou 1/1 ou 16/9 à l'adresse mail suivante :

concoursphotos.vdi@gmail.com

Une légende devra accompagner la photo, indiquant l'essence de l'arbre, le lieu de la prise de vue sur la commune de Clohars-Carnoët ainsi que votre nom prénom et courriel.

La validation de votre participation sera effective dès réception de votre photo et de ce règlement signé.

Article 3 - Critères de sélection

Les membres du club « Vent d'images » feront une sélection des photos qui seront exposées en décembre à la médiathèque.

En revanche toutes les photos reçues seront projetées dans un diaporama dans la commune.

Un vote du public sera organisé à la médiathèque et la photo primée sera publiée dans la revue « Kloar infos ».

Article 4 - Droit à l'image

Chaque participant certifie être l'auteur de la photo concernée et en garantit l'usage à la mairie de Clohars-Carnoët. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

Article 5 - Responsabilités

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature. En cas de force majeure l'association « Vent d'images » se réserve le droit de modifier le présent règlement de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Nom :

Prénom :

Courriel :

Date :

Signature précédée de la mention «Bon pour accord» :